

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2023.

**PRESENTS** : Dominique PAILLAT, Fabrice HERBRETEAU, Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Laure ROUET, Franck GUITTON, Benoit AVRIL, Benoit BARD, Nathalie BIZET, Françoise BODIN, Thomas CANDAIS, Isabelle HELIE, Jean-Yves LOISEAU, Odile DELACOTTE, Mickaël MACE, Nelly PIVETEAU.

**ABSENT EXCUSE** : Dominique EMERIT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Isabelle HELIE.

**Nombre de conseillers** : en exercice : 17 - Présents : 16 - Votants : 16.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

Après lecture du dernier procès-verbal de réunion du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2023 envoyé à chaque membre pour approbation, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1- Présentation du rapport de la Communauté de Communes 2022**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2022 de la Communauté de communes du Pays de Chantonay (voir diaporama joint).

Plusieurs questions sont posées et notamment :

*Mme Nathalie BIZET demande si les agents techniques sont comptabilisés dans les 33 agents de la Communauté de Communes. La réponse est oui, il y a qu'une personne au service technique.*

*Mme Catherine GOURMAUD interpelle l'assemblée sur le budget important consacré à la gestion des ordures ménagères (8.9% des dépenses soit 1 769 486 €).*

*M. Fabrice HERBRETEAU demande si le coût 2022 du centre aquatique 5 663 716 € comprend également une partie de l'exploitation 2022. La réponse est oui.*

*M. Fabrice HERBRETEAU souhaite savoir comment sont appréhendés les gros dossiers en Conseil Communautaire et notamment celui de la médiathèque, de la mobilité. Mme Catherine GOURMAUD lui répond que pour le dossier de médiathèque, la Communauté de Communes avance vite et seul alors que pour le dossier mobilité, des intervenants extérieurs compliquent le dossier (exemple : ligne SNCF)*

Monsieur le Maire profite de ce rapport pour informer que l'aire d'accueil des gens du voyage est de nouveau en service. Le coût de réparation est de l'ordre de 350 000 € à 400 000 € T.T.C.

Puis que dans le cadre du contrat de santé, une réflexion est actuellement en cours pour la mise à disposition du centre Epidaure par la ville de Chantonnay à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour réparation et installation de nouveaux médecins. Ce dossier suscite quelques réactions d'élus qui s'interrogent notamment sur le fait que l'achat soit fait par la ville de Chantonnay pour être mis à disposition de la Communauté de communes.

A l'issue des échanges, le Conseil Municipal prend acte du dossier.

## **VOIRIE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **2- Sydev : proposition de convention pour le rajout d'une prise sur un candélabre pour les éclairages de Noël**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une demande des agents techniques, nous avons été destinataire d'une convention du Sydev pour la mise en place d'une prise sur un candélabre sur le parking de la salle polyvalente afin de faciliter l'éclairage des décorations de Noël.

Le montant de la participation communale s'élève à la somme de 279 € (participation à hauteur de 70 % du montant des travaux neufs).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide la convention de participation proposée par le Sydev pour le montant inscrit ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

### **3- Sydev : proposition de convention pour la rénovation de l'horloge de l'armoire n°14 aux Roches Baritaud**

Suite à la dernière maintenance, le Sydev nous a fait parvenir une convention pour la rénovation de l'horloge de l'armoire 14 des Roches Baritaud. Suite à plusieurs dysfonctionnements enregistrés dans le village (dysfonctionnement de l'éclairage), il est proposé de changer cette dernière.

Le montant de la participation s'élève à la somme de 522 € (participation à hauteur de 50% du montant de la rénovation).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide la convention de participation proposée par le Sydev pour le montant inscrit ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

### **4- Proposition de convention de servitudes avec ENEDIS et autorisation de reprise de branchement sur la parcelle ZP28**

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que nous avons été destinataire d'un projet de convention de servitude et d'autorisation de reprise de branchement de la société AIR mandatée par ENEDIS.

Cette société est chargée par Enedis de l'étude pour reboucler les lignes Hautes Tensions sur le territoire Germinois. Cela se traduira normalement par des travaux en 2025 sur la Rue Edouard Majou visant à enfouir une ligne haute tension et la raccorder à la parcelle ZP28 (transfo sur le thème de la mare).

Cette convention est consentie à titre gratuit.

*M. Jean Yves LOISEAU souligne qu'il y a beaucoup de réseaux présents dans cette rue et que le passage sera difficile.*

Monsieur le Maire précise qu'il convient de noter dès à présent que dans l'éventualité de travaux, les voiries devront être remises en état puisque les derniers travaux d'enrobé de la rue de la Métairie viennent juste d'être terminés.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- donne son accord au projet de convention de servitudes avec ENEDIS présenté ;
- autorise la reprise de branchement sur la parcelle communale privée cadastrée ZP 28 ;
- précise qu'après travaux, la voirie devra être remise en état ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

## **BATIMENTS**

### **5- Pénalités de retard lot 3 menuiseries intérieures bois au marché de réhabilitation de la salle des Boutons d'Or.**

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Fabrice HERBRETEAU pour présenter le dossier.

Ce dernier explique que dans le cadre du marché relatif à la salle des Boutons d'Or, nous avons rencontré quelques difficultés de planning avec l'entreprise JAUNET titulaire du lot 3 menuiseries intérieures bois.

En effet, les travaux de la salle devaient se terminer en juin, cependant ils ont été reportés jusqu'à début septembre pour l'intérieur et jusqu'au 12 octobre pour la pose de la pergola.

Selon le cahier des clauses administratives particulières du marché, tout retard est sanctionnable par des pénalités. Aussi, compte-tenu du délai d'attente, il a été demandé au maître d'œuvre de calculer les pénalités :

- Montant du marché : 24 975.75 € H.T.
- Pénalités par jour : 83.25 €
- Retard : 73 jours
- Montant des pénalités : 83,25 € x 73 jours = 6 077.25 €

M. Fabrice HERBRETEAU explique que ce montant est le maximum pouvant être appliqué à l'entreprise mais que le Conseil Municipal peut décider de décider d'exonérer partiellement les pénalités.

Selon lui, un montant correspondant aux pertes d'exploitation du bâtiment (locations absentes en juillet et août) devrait au moins s'appliquer. Il estime que cela représente 2 000 €.

*M. Benoit BARD dit qu'il convient d'appliquer des pénalités mais la somme calculée par le maître d'œuvre est conséquente.*

*M. Thomas CANDAIS dit que d'appliquer des pénalités peut dissuader à l'avenir d'autres entreprises de répondre au marché public.*

*M. Fabrice HERBRETEAU lui répond que les pénalités s'appliquent également dans le secteur privé sur de gros chantiers.*

*Monsieur le Maire souligne que la mauvaise foi de l'artisan durant toute la phase travaux mérite d'être sanctionnée. Il rappelle qu'à défaut d'avoir pu le contacter par téléphone, il a dû se rendre à son entreprise pour échanger sur les délais fixés et malgré cela, les engagements non pas été respectés.*

*Mme Catherine GOURMAUD demande à ce qu'un courrier explicatif des raisons invoquées soit envoyé à l'entreprise. Ce dernier devra également faire apparaître le calcul fait de la perte d'exploitation de la salle ayant servi de base dans le montant des pénalités attribuées.*

Monsieur le Maire clos les échanges et propose d'attribuer des pénalités de 2 000.00 € H.T. Il fait procéder au vote à main levée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à la majorité des voix (13 OUI, 1 NON et 2 abstentions) le Conseil Municipal décide :

- d'exonérer de 4077.25 € les pénalités de l'entreprise JAUNET titulaire du lot 3 menuiseries intérieures bois au marché de réhabilitation de la salle des Boutons d'Or ;
- d'appliquer uniquement des pénalités de retard à hauteur de 2 000.00 € ;
- charge Monsieur le Maire du suivi du dossier.

#### **6- Avenants au marché de réhabilitation des 12 logements des Cœurs Vendéens.**

Monsieur le Maire laisse la parole à Fabrice HERBRETEAU pour présenter ce dossier.

Il informe que dans le cadre des travaux de réhabilitation des logements à la cité des Cœurs Vendéens, nous avons réceptionné des avenants :

- avenant n°1 en plus-value au lot 4 charpente bois traitement des bois et menuiserie bois pour la mise en place de boutons moletés sur les portes d'entrées et de services et également la mise sous organigramme pour la somme de 895.00 € H.T. soit 1 074.00 € T.T.C.

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté 28 490.00 € H.T. soit 34 188.00 € T.T.C.

- avenant n°2 en moins-value au lot 9 électricité courants faibles et chauffage électrique pour la suppression des antennes TV pour la somme de - 5 281.50 € H.T soit - 6 337.80 € T.T.C

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté 89 831.04 € H.T. soit 107 797.25 € T.T.C.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- accepte l'avenant n°1 relatif au lot 4 charpente bois traitement des bois et menuiserie bois et avenant n°2 au lot 9 électricité courants faibles et chauffage électrique pour les montants inscrits ci-dessus relatif à la réhabilitation des 12 logements des Cœurs Vendéens ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

#### **7- Avenants pour la transformation d'une maison d'habitation en Maison d'Assistantes Maternelles**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de la MAM, nous avons réceptionné des avenants :

- avenant n°1 en plus-value au lot 5 menuiseries extérieures aluminium métallerie pour la mise en place de rideaux intérieurs pour la somme de 673.00 H.T. soit 807.60 € T.T.C.

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté à 26 780.00 € H.T. soit 32 136.00 € T.T.C.

- avenant n°1 en plus-value au lot 6 menuiseries intérieures bois pour l'ajout d'un bloc porte pour le sanitaire en RDC pour la somme de 762.59 € H.T. soit 915.11 € T.T.C.

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté à 25 178.37 € H.T. soit 30 214.04 € T.T.C.

- avenant n°1 en plus-value au lot 7 cloisons sèches plafonds suspendus isolation pour des adaptations diverses de plaques de plâtre pour la somme de 1 567.46 € H.T. soit 1 880.95 € T.T.C.

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté à 13 083.52 € H.T. soit 15 700.22 € T.T.C

- avenant n°1 en plus-value au lot 8 sols souples carrelage faïence pour l'ajout de faïence et plinthes dans le sanitaire du RDC pour la somme de 1 368.09 € H.T soit 1 641.71 € T.T.C.

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté à 13 194.66 € H.T. soit 15 833.59 € T.T.C

- avenant n°1 en plus-value au lot 10 électricité pour l'ajout du luminaire dans le sanitaire au rdc pour la somme de 242.69 € H.T. soit 291.23 € T.T.C.

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté à 25 839.48 € H.T. soit 31 007.38 € T.T.C.

- avenant n°2 en moins-value au lot 11 chauffage ventilation plomberie pour la suppression de la paroi de douche et la modification de la distribution eau froide et chaude dans la salle de bain de l'étage avec ajout d'une vasque pour la somme de - 109.60 € H.T. soit - 131.52 € T.T.C.

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté à 32 456.85€ H.T. soit 38 948.22 € T.T.C.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- accepte les avenants n°1 relatifs aux lots 5 menuiseries extérieures aluminium, 6 menuiseries intérieures bois, 8 sols souples carrelage faïence, 10 électricité et avenant n°2 au lot 11 chauffage ventilation plomberie pour les montants inscrits ci-dessus relatif à la transformation d'une maison d'habitation en Maison d'Assistants Maternelles ;

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

#### **8- Avenants au marché de réaménagement de la partie kinésithérapie du Cabinet Médical Pré Doré**

Les devis n'ont pas été envoyés. Le point est donc retiré de l'ordre du jour.

### **DECISIONS**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet :

- en matière de commande publique :

Numéro	Objet	Attributaire	Montant	Date d'attribution
49	Réfection du réseau Eau Pluviale sur RD113 et plateforme pour les boxs de tris	EIFFAGE, Route de la Roche 85210 SAINTE HERMINE	7 630.00 € H.T soit 9 156.00 € T.T.C	10/10/2023
50	Cendriers extérieurs pour la salle des boutons d'or, le stade de foot et la mairie	BRUNEAU Parc d'Activité secteur Nord 19, avenue de la Baltique 91948 Villebon sur Yvette - COURTABŒUF CEDEX	765.00 € H.T soit 927.00 € T.T.C.	16/10/2023

-en matière de remboursement de sinistre :

Numéro		Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
43	SASU ASSURANCE PILLIOT pour le remboursement du sinistre potelets devant école privée	594.00 €	10/10/2023

## QUESTIONS DIVERSES et PAROLES AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire annonce qu'il va falloir étudier le projet de réhabilitation de l'école publique et du devenir de la Maison des Associations. Une rencontre avec le CAUE est fixée pour établir un cahier des charges en vue d'une étude de faisabilité de l'ensemble. Le but est d'engager les études préalables dès 2024 pour répondre à l'appel à projet lancé par le gouvernement (plan école).

De plus, pour les années à venir, il suggère qu'une étude de programmation paysagère et architecturale sur plusieurs endroits stratégiques du centre-bourg soit réalisée afin d'avoir une vision globale des travaux à mener.

Pour ces 2 projets, la commission urbanisme devra se réunir. Si des conseillers extérieurs à la commission souhaite y participer, ils sont les bienvenus.

**Commission Economie :** M. Franck GUITTON informe l'assemblée qu'il organise une rencontre entre les artisans, commerçants et chefs d'entreprises Germinois le 30 novembre prochain à l'entreprise BRONDY. Une visite de l'entreprise sera faite, suivi d'une intervention de la Communauté de Communes et de la Maison de l'emploi pour rappeler les aides existantes sur le territoire.

La gérante de la société HALLES DIS a décidé de mettre fin à l'occupation du local à côté de la Poste pour le dépôt d'épicerie.

M. Benoit BARD interpelle M. Franck GUITTON pour savoir où en est la location du local commercial en face (ancien salon de coiffure). Il lui a répondu qu'un rendez-vous avec la société Id'house Concept a été mené pour éventuellement une location en 2024. La rédaction d'un bail précaire est à l'étude, ce point fera l'objet de l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

M. Benoit BARD regrette que cette future installation ne réponde pas forcément à un service à la population Germinoise et précise que lors de l'achat de cet immeuble, le but de l'assemblée était de conserver un commerce.

M. Fabrice HERBRETEAU dit qu'en effet, le but était surtout de ne pas transformer ce bâtiment en logement locatif.

Monsieur le Maire intervient pour préciser qu'une réflexion pourra être lancée pour continuer à offrir le pain les lundis matins peut-être avec l'élargissement des activités à l'agence postale.

**Commission Communication / Culture et Loisirs :** Mme Lauret ROUET informe l'assemblée qu'une réunion entre les bénévoles de la bibliothèque, les agents de la Communauté de communes et la commission communale a été faite pour évoquer la possibilité d'avoir un bibliothécaire sur la commune. Ce dernier viendra en appui des bénévoles, pour pouvoir ouvrir à des créneaux horaires différents (soir en semaine) et éventuellement proposer des animations.

- L'après-midi jeux et l'animation Panique à Halloween ont rencontré un vif succès.

- Les soirées jeux vont reprendre chaque 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, la première soirée est prévue le 9 novembre à 20h au foyer rural.

- L'inauguration du Circuit de Noël est programmée le 16 décembre 2023.

**Commission Affaires Sociales et CCAS :** Mme Catherine GOURMAUD résume le mois bleu :

- la marche de la Joséphine : 95 participantes sur Saint Germain de Prinçay ;

- l'exposition « L'Ecole Autrefois » faite par l'Emmanuelle SOURISSEAU, intervenant au CCAS et les participantes aux ateliers. Celle-ci fut très appréciée. Une nouvelle activité sera proposée l'année prochaine.

- Le CCAS se réunira le 15 novembre prochain pour différents points et notamment l'organisation des décorations de Noël extérieures dans le bourg.

Plusieurs rencontres sont planifiées, les élus sont invités à participer :

- Habitat indigne : le mardi 7 novembre à 18h à Saint Fulgent
- Rencontre de l'autonomie : le 13 novembre à 10h00 à Chantonnay
- RPI : Ecole Publique St Germain le mardi 14 novembre 18h15
- Prévention séniors : le jeudi 23 novembre à 10h00 à Chantonnay
- Département : Habitat inclusif jeudi 30 novembre à 18h00 à Challans

Du côté de l'intercommunalité, le CIAS édite une gazette à destination des professionnels de santé.

Dans le cadre d'Ambition Familles, une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) a été signée entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay. Elle a pour objectif de favoriser, de mettre en cohérence et de coordonner des services mis en place pour les habitants.

4 axes de travail ont été définis : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité et enfin l'accès aux services. Pour chaque thématique, des groupes de travail avec 2 référents par commune doivent être constitués. Mme Catherine GOURMAUD demande quels élus souhaitent y participer.

**Commission Voirie** : M. Philippe RIPAUD informe que les travaux de voirie du lotissement le Tail ont été retardés par les intempéries, reste plus que les enrobés.

Les travaux des Roches Baritaud débutent à compter de cette semaine, pour les effacements de réseaux.

Un rendez-vous pour l'arrosage du terrain de foot a été fait avec la société OUVRARD. Un devis pour remise en état de l'installation va être envoyé en mairie. Il convient de préciser que le terrain est praticable et que c'est le Club de Football qui souhaite jouer actuellement sur la commune de SIGOURNAIS.

A l'issue de la réunion Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le **lundi 4 décembre 2023.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Vu le secrétaire de séance,  
Isabelle HELIE.

Certifié exact,  
Le Maire, Dominique PAILLAT.